



SCHÉMA DE COHÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS LA LIGUE RÉGIONALE DE TIR A L'ARC DES PAYS DE LA LOIRE



LA LIGUE RÉGIONALE DE TIR A L'ARC DES PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
Présentation du tir à l'arc	4
■ Une discipline olympique en constante progression.....	4
■ Une discipline sportive accessible à tous.....	5
■ Un encadrement adapté à tous.....	5
■ Respect - partage - tolérance.....	5
■ Des disciplines variées.....	5
Organisation - gouvernance	6
■ Organisation de la ligue de tir à l'arc.....	6
■ Participation aux structures fédérales.....	7
■ Gouvernance / méthodologie d'élaboration du Schéma de cohérence des équipements sportifs de tir à l'arc.....	7
Situation du tir à l'arc dans les Pays de la Loire.....	8
■ 5° Ligue de France en nombre de licenciés.....	8
■ Cinq départements inégaux / la Loire-Atlantique au 7° rang national.....	8
■ 93 clubs dans les Pays de la Loire / une répartition inégale des effectifs.....	9
■ 200 archers : la taille maximum d'un club / Angers au 2° rang national.....	9
■ 43 archers par club / une moyenne faible, un handicap auprès des collectivités.....	9
■ Une densité importante dans les agglomérations.....	10
■ Une meilleure efficacité en dehors des grandes agglomérations.....	11
■ Un public jeune majoritaire et en progression.....	12
■ Des équipements d'entraînement difficilement mutualisables.....	12
■ Un niveau sportif en constante progression.....	12
État des lieux des équipements dans les Pays de la Loire.....	13
■ Des compétitions organisées dans des équipements pluridisciplinaires.....	13
■ Des équipements de club et de ligue consacrés prioritairement à l'entraînement.....	13
Ambition 2020.....	19
■ Un nombre de licenciés important mais un niveau sportif à faire progresser.....	19
■ Des outils pour améliorer les entraînements : le Pôle Espoir, les PES-PESR.....	19
Besoins en équipements à l'horizon 2020.....	20
■ Pérenniser et améliorer les équipements d'entraînement.....	20
■ Adapter les équipements pluridisciplinaires aux compétitions de tir à l'arc.....	20
Annexes.....	23
■ Organismes à contacter.....	23
■ Documentation.....	23

PRÉAMBULE

Le développement de la pratique sportive sur le territoire passe par l'accès à des équipements de qualité. Ceux-ci doivent être accessibles à tous pour permettre une pratique la plus diversifiée possible, être adaptés aux usages aujourd'hui et capables de s'adapter à ceux de demain.

Ainsi, dans le cadre d'un aménagement sportif du territoire, il apparaît indispensable que la création et la modernisation des équipements soient pensées à l'échelle du territoire et au regard des besoins des Ligériens. Cette vision stratégique doit intégrer les projets de développement des instances sportives et l'émergence de nouvelles formes de pratique.

Le Conseil régional des Pays de la Loire, le Comité régional olympique et sportif, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, avec le soutien du Cabinet Amnyos, ont décidé d'encourager les ligues et comités régionaux dans l'élaboration de schémas de cohérence des équipements sportifs.

Ces schémas sont avant tout des outils pour le mouvement sportif dans une perspective de développement des activités. Les schémas peuvent également être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs engagés dans le sport. Ils permettent de partager une même vision des besoins et les perspectives possibles d'aménagement et d'équilibre des territoires en matière d'équipements et d'accès aux disciplines sportives.

Présentation du tir à l'arc

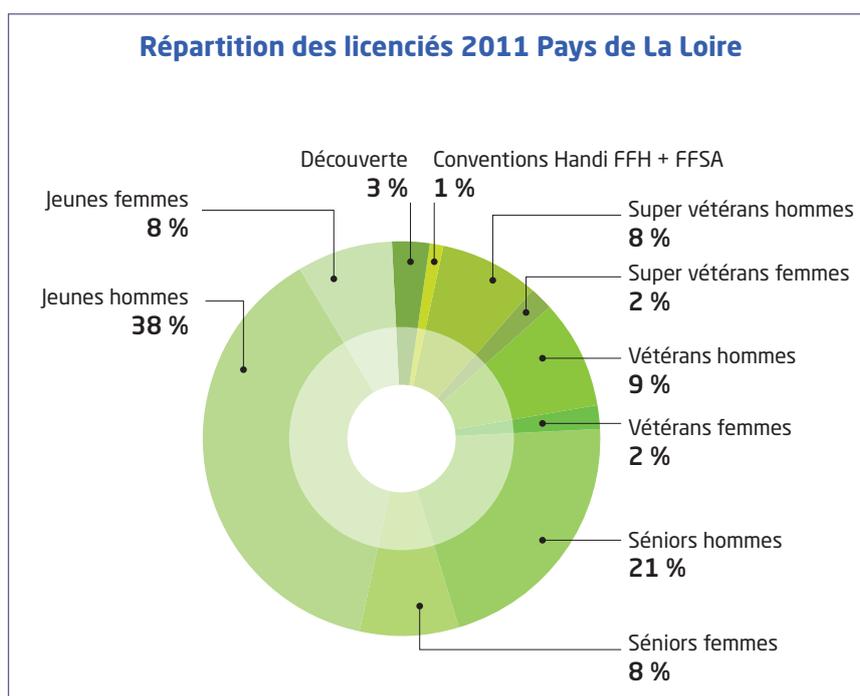
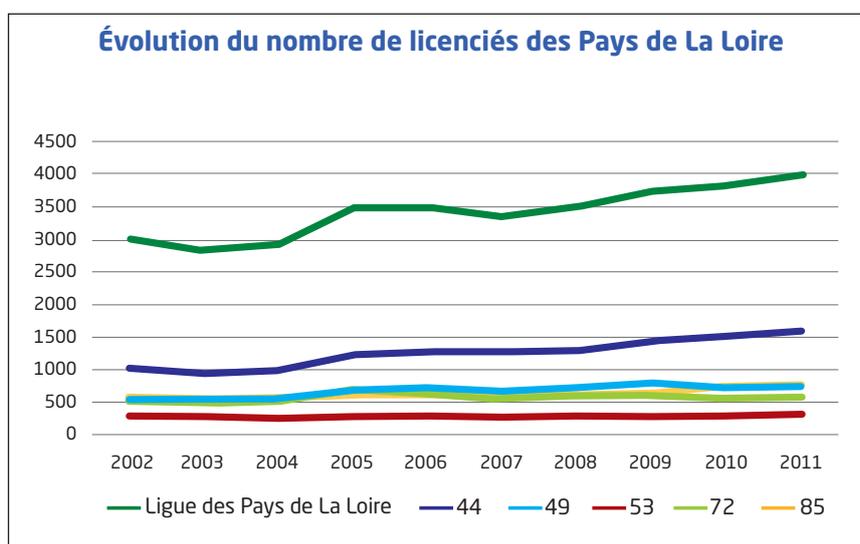
■ Une discipline olympique en constante progression

Le tir à l'arc est une discipline olympique. L'équipe féminine remporte la première médaille française aux Jeux olympiques de Pékin en 2008. **La France est dans le top 2 des nations au niveau mondial** derrière les Etats-Unis et l'Inde, toutes armes confondues. Lors des Mondiaux FITA (Fédération internationale de tir à l'arc) 2011 de Turin, l'équipe de France masculine arc classique décroche la médaille d'argent, et lors des Championnats du monde 3D 2011, les équipes masculine et féminine 3D ont toutes deux remporté l'or.

Le nombre de licenciés en tir à l'arc progresse régulièrement :

- En 2013, la Fédération est forte de 72 984 licenciés, soit une progression de 10 % par olympiade,
- **4 480 archers sont licenciés en 2013 dans les Pays de la Loire. Le taux de progression de 14% par olympiade sur le territoire ligérien, supérieur au taux national** démontre le dynamisme de la ligue régionale.

Une analyse plus fine, confortant ces chiffres, a été réalisée à partir des données de 2011 (schémas ci-dessous).



■ Une discipline sportive accessible à tous

Le tir à l'arc s'adresse à un public mixte et de tout âge, valide ou en situation de handicap, Durant les premiers temps d'apprentissage, l'archer bénéficie d'un service de location ou de prêt d'arcs par les clubs,

La plupart des clubs accueillent les jeunes à partir de 10 ans, certains dès l'âge de 6 ou 7 ans, Les distances et les cibles sont adaptées à l'âge des compétiteurs, et les arcs à la morphologie de chacun.

■ Un encadrement adapté à tous

Dans les clubs affiliés à la Fédération française de tir à l'arc (FFTA), l'encadrement, assuré par des entraîneurs de club titulaires de diplômes fédéraux ou par des brevetés d'État, est adapté à toutes les catégories d'archers : débutant, loisir, compétiteur, pour un enseignement qui développe :

- la maîtrise,
- la précision,
- l'équilibre.

■ Respect - partage - tolérance

Participant à l'éducation et à l'épanouissement de tous, jeunes et moins jeunes, l'héritage historique du tir à l'arc, la compétence de l'encadrement des clubs, ainsi que les spécificités de cette discipline sportive contribuent à la transmission des valeurs du sport :

- respect,
- partage,
- tolérance.

Structurés par des règles de sécurité indispensables, les clubs de tir à l'arc sont aussi des lieux :

- d'échanges,
- de détente,
- de convivialité privilégiée, chaque archer, compétiteur ou non, trouvant sa place au sein d'un groupe.

■ Des disciplines variées

Passé le stade de l'apprentissage, différentes pratiques sont possibles :

- **discipline sur cibles anglaises en extérieur, dont la discipline olympique.** L'entraînement à cette discipline nécessite un terrain extérieur pour des tirs à 70 m, équipé au minimum d'un pas de tir couvert et idéalement fermé,
- **disciplines sur cibles anglaises en salle.** L'entraînement à cette discipline nécessite des créneaux dans une salle pluridisciplinaire (gymnase...) et/ou idéalement d'une salle permanente,

- **disciplines de parcours** : campagne, nature (cibles photos d'animaux) et 3D (cibles mannequins d'animaux). L'entraînement à ces disciplines nécessite des parcours d'entraînement permanents.

Organisation - gouvernance

■ Organisation de la ligue de tir à l'arc

La ligue de tir à l'arc des Pays de la Loire a pour objet, sur le territoire de la région des Pays de la Loire, et en conformité avec les orientations de la Fédération française de tir à l'arc (FFTA), d'organiser, de promouvoir et d'enseigner la pratique du tir à l'arc, de créer et d'organiser des concours et compétitions régionales, ainsi que nationales ou internationales, en concertation avec la Fédération. La ligue de tir

à l'arc est administrée par un Comité directeur de 19 membres élus par les clubs. Elle bénéficie de l'appui d'un cadre technique mis à disposition par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et emploie des salariés et autres professionnels pour les missions de l'Équipe technique régionale (ETR) et le secrétariat.



COMMISSION CIBLES ANGLAISES

Responsable: Dominique SALIOU
Josiane QUIRION (Calendrier et records)
Jean-Marcel QUIBLIER (Calendrier)

COMMISSION FORMATION

Responsable: Jean-Marcel QUIBLIER
Raymond BOUCQ
Francis SIMON (Cadre technique)

COMMISSION PESR

(dont le Pôle Espoir)
Responsable: Alain JALLADEAU
Raumond BOUCQ
Virginie VENTROUX
Francis SIMON (Cadre technique)

MÉDECIN DE LIGUE

Marc HIROT

BUREAU

Président: Alain BOSSARD
Vice Président: Jean-Marcel QUIBLIER
Secrétaire Général: Luc JOURNAULT
Trésorier: Pierre CANTONI
Trésorière Adjointe: Dominique SALIOU

SECRÉTARIA GÉNÉRAL

Secrétaire Général: Luc JOURNAULT
Agent Administratif: Brigitte JAMBART

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable: Denis DUSSART
Josiane QUIRION
Dominique SALIOU
Florian CAMBOT (Bénévole coopté)
Alain MEYER (Bénévole coopté)

COMMISSION PARCOURS

(Compétition, Formation, Développement)
Responsable: Daniel ORIEUX
Jean-Yves BONNIEC
Pierre CANTONI
Pascal LAPKINE (Bénévole coopté)
Patrice LEBRETON (Bénévole coopté)
Christophe ROBERT (Bénévole coopté)

COMMISSION HANDICAP

Responsable: Alain RE
Daniel ORIEUX
Catherine MIGNE (Salariée de la Ligue)

COMMISSION ARBITRAGE

Responsable: Marcelle BONNIN-GUERIN

COMMISSION LABELLISATION

Responsable: Marcelle BONNIN-GUERIN

■ Participation aux structures fédérales

- Marcelle Bonin-Guérin, présidente de la Commission arbitrage de la ligue, membre à la Fédération française de tir à l'arc (FFTA) de la Commission des arbitres, de la Commission électorale, et de la Commission sportive tir campagne,
- Yannick Brelet, président d'honneur de la ligue, responsable à la Fédération française de tir à l'arc (FFTA) du Groupe de travail sur l'aide aux Pays en cours de développement en tir à l'arc,
- Marc Hirot, médecin de la ligue, membre à la Fédération française de tir à l'arc (FFTA) de la Commission médicale, de la Commission de discipline de 1^{re} instance et de la Commission antidopage de 1^{re} instance,
- Luc Journault, président d'honneur de la ligue, secrétaire général de la ligue, membre à la Fédération française de tir à l'arc (FFTA) de la Commission équipements.

■ Gouvernance / méthodologie d'élaboration du Schéma de cohérence des équipements sportifs de tir à l'arc

La ligue de tir à l'arc a confié la coordination de l'élaboration du Schéma de cohérence des équipements sportifs du tir à l'arc à Luc Journault, membre à la Fédération française de tir à l'arc (FFTA) de la Commission équipements.

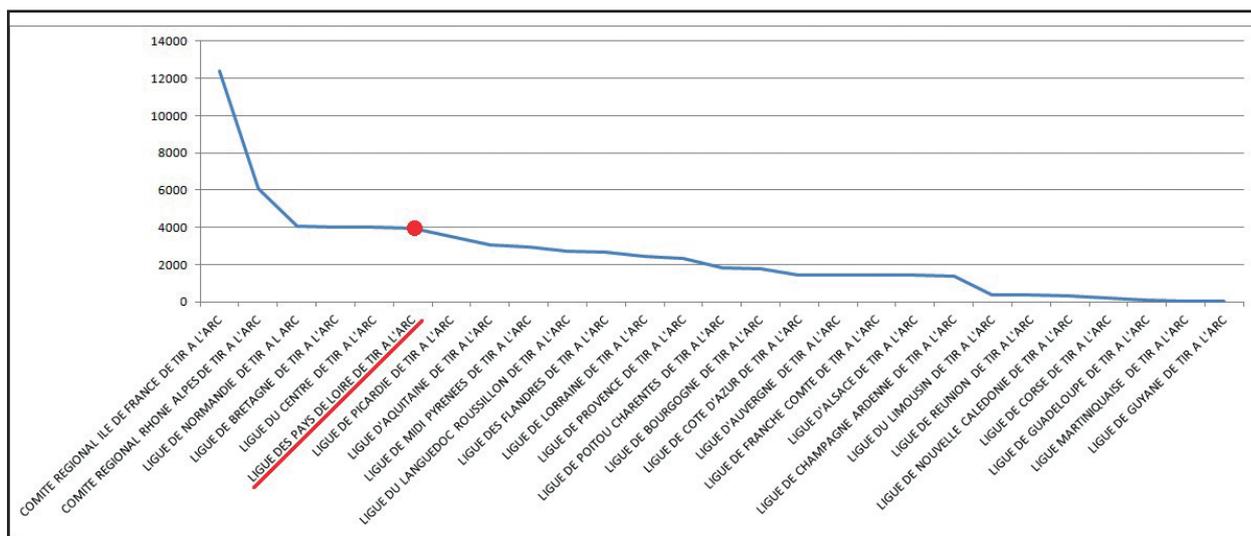
Les étapes ont été les suivantes :

- comités de pilotage de mars 2011 à mai 2012 :
 - 9 réunions collégiales au Conseil régional des Pays de la Loire,
 - 1 réunion individuelle à la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociales (DRJSCS),
 - 1 réunion individuelle au Conseil régional des Pays de la Loire.
- recueil des données quantitatives,
- classification des équipements et des activités,
- présentation et consultation auprès du Cadre technique de la Ligue en avril 2011,
- enquête sur les équipements des clubs des Pays de la Loire en mai et juin 2011,
- présentation et consultation auprès du Comité directeur de la ligue de tir à l'arc en juin 2011,
- formulation des pré-orientations,
- définition des besoins cartographiques,
- réalisation des cartes par le SIG du Conseil régional des Pays de la Loire,
- présentation et consultation auprès du président de la ligue régionale de tir à l'arc, des présidents des Comités départementaux et du Cadre technique en janvier 2012,
- rédaction du pré-schéma de cohérence des équipements sportifs de tir à l'arc en janvier et février 2012,
- présentation à l'Assemblée générale de la ligue du 25 février 2012.

Situation du tir à l'arc dans les Pays de la Loire

■ 5^e ligue de France en nombre de licenciés

Avec **4 480 licenciés en 2013**, la ligue de tir à l'arc des Pays de la Loire est passé de la 6^e place en 2011 à la 5^e place. Elle est également au 5^e rang national en ce qui concerne les jeunes.

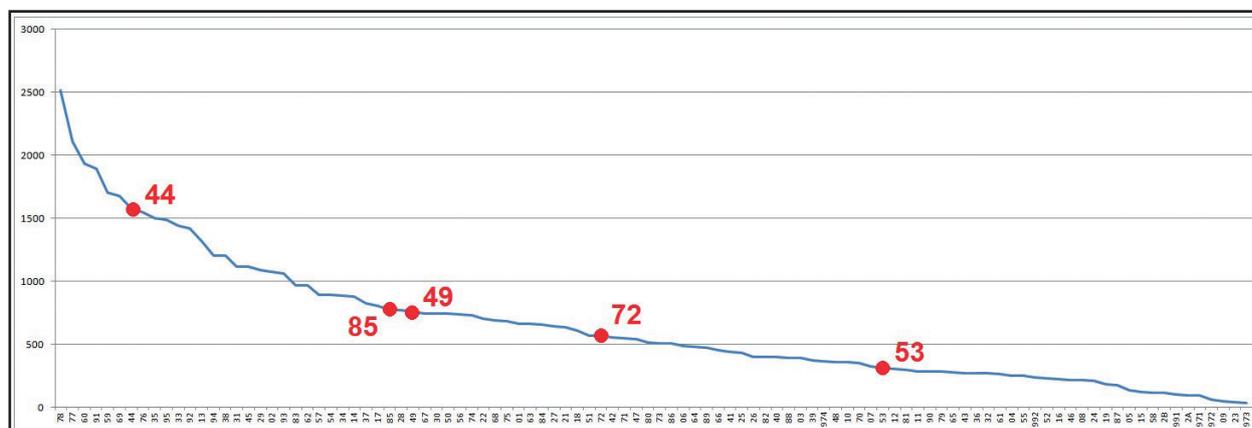


Nombre de licenciés par ligue française en 2011 - en ordre décroissant

■ Cinq départements inégaux / la Loire-Atlantique au 7^e rang national

En nombre de licenciés, la Loire-Atlantique est le département le plus important des Pays de la Loire (7^e rang national) ; chiffre deux fois supérieur à celui des autres départements ligériens.

- Vendée : 29^e rang
- Maine-et-Loire : 31^e rang
- Sarthe : 47^e rang
- Mayenne : 71^e rang

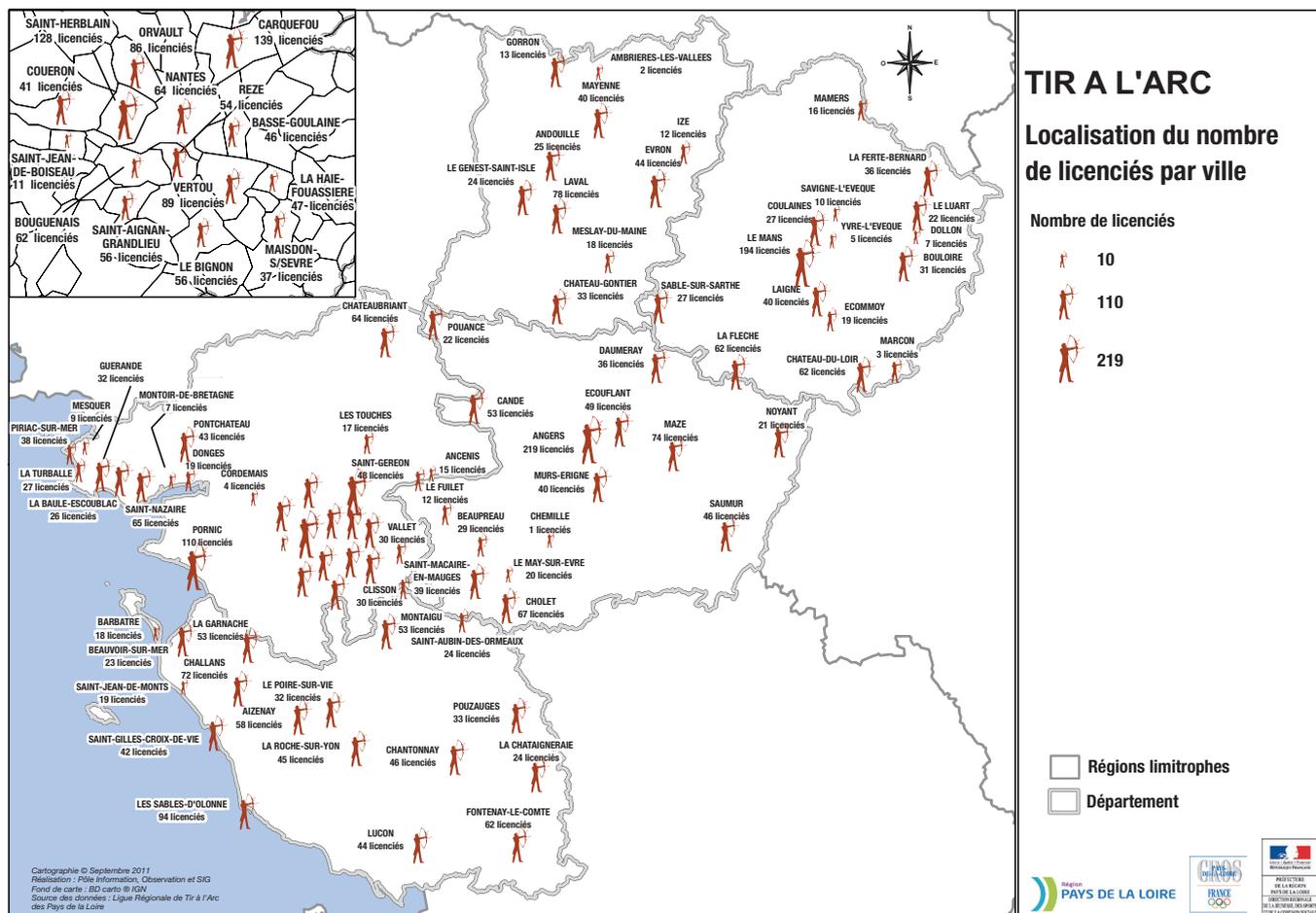


Nombre de licenciés par départements français en 2011 - en ordre décroissant

■ 93 clubs dans les Pays de la Loire / une répartition inégale des effectifs

Les archers des Pays de la Loire sont répartis dans 93 clubs de manière inégale. En effet, :

- 25 % des clubs concentrent 48 % des effectifs régionaux,
- 50 % des clubs rassemblent 74 % des effectifs régionaux.

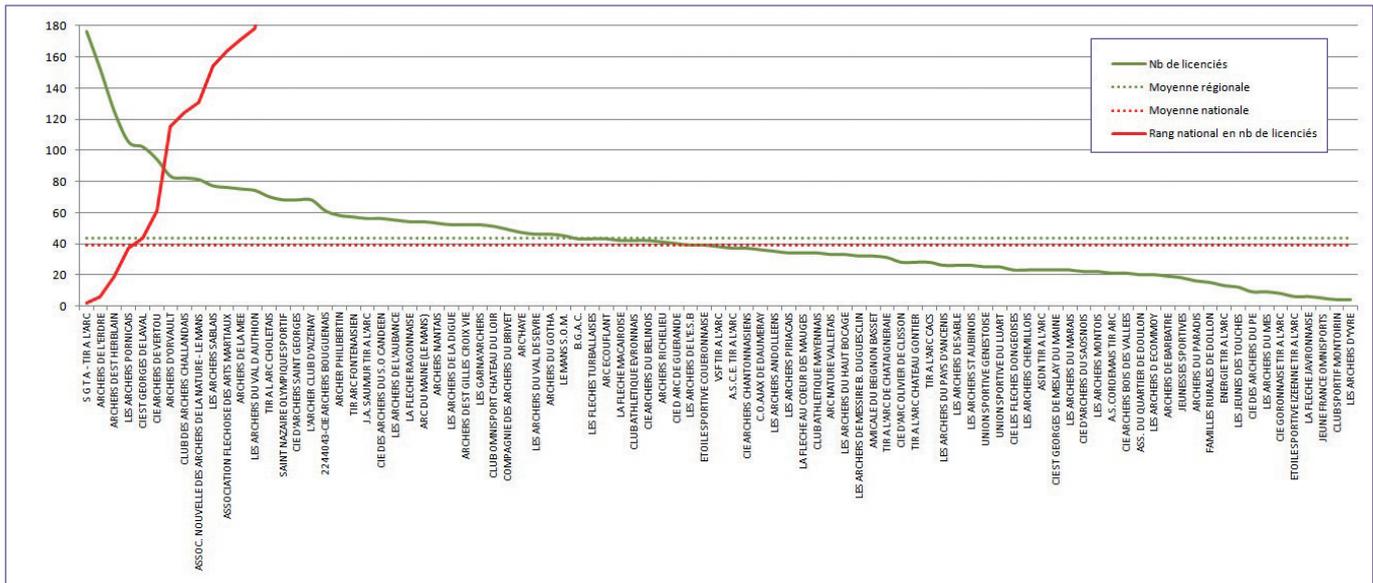


■ 200 archers : la taille maximum d'un club / Angers au 2^e rang national

- Angers est le club le plus important des Pays de la Loire en nombre de licenciés, avec environ 200 archers. **Au 2^e rang national, cette taille est structurellement, le maximum possible pour un club de tir à l'arc,**
- Avec chacun au moins 124 licenciés, **3 clubs de la région des Pays de la Loire font partie des 19 clubs les plus importants de France en nombre d'archers,**
- Avec 105 à 80 archers, 6 clubs des Pays de la Loire sont du 37^e au 131^e rang national.

■ 43 archers par club / une moyenne faible, un handicap auprès des collectivités

- La moyenne des effectifs d'un club des Pays de la Loire est de 43 archers, supérieure néanmoins à la moyenne nationale de 39 archers par club,
- Un nombre moyen de licenciés relativement modeste, comparé à d'autres disciplines sportives : un handicap pour les demandes en équipements auprès des collectivités locales.



Nombre de licenciés par clubs des pays de la Loire en 2011 - en ordre décroissant

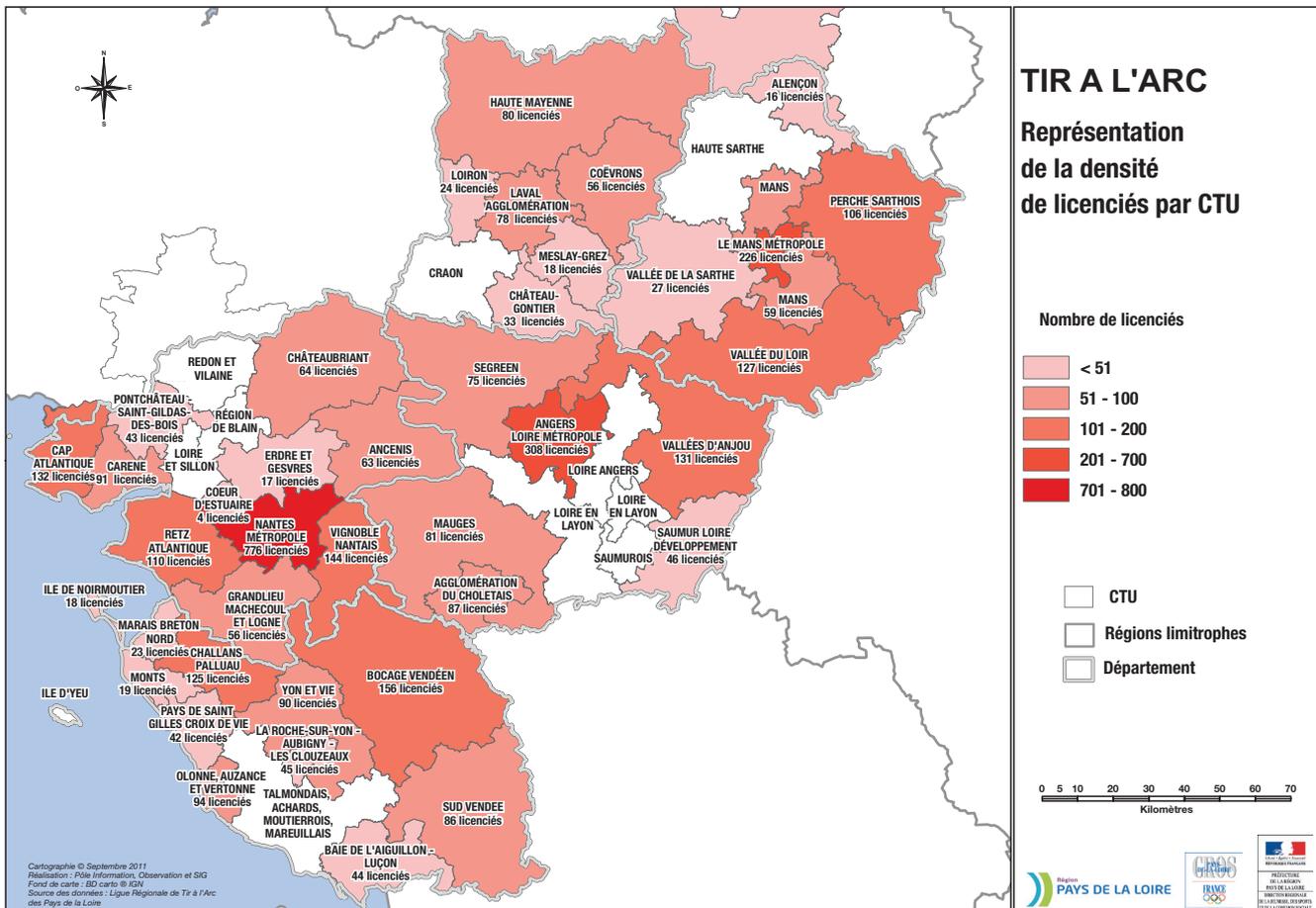
■ Une densité importante dans les agglomérations

Le territoire de Nantes Métropole a la plus forte densité avec 776 licenciés.

- Nantes Métropole : 52 % des archers de la Loire-Atlantique,

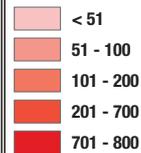
• Angers Loire Métropole : 42 % des archers du Maine-et-Loire,

- Le Mans Métropole : 40 % des archers de la Sarthe.

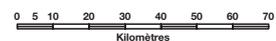


TIR A L'ARC Représentation de la densité de licenciés par CTU

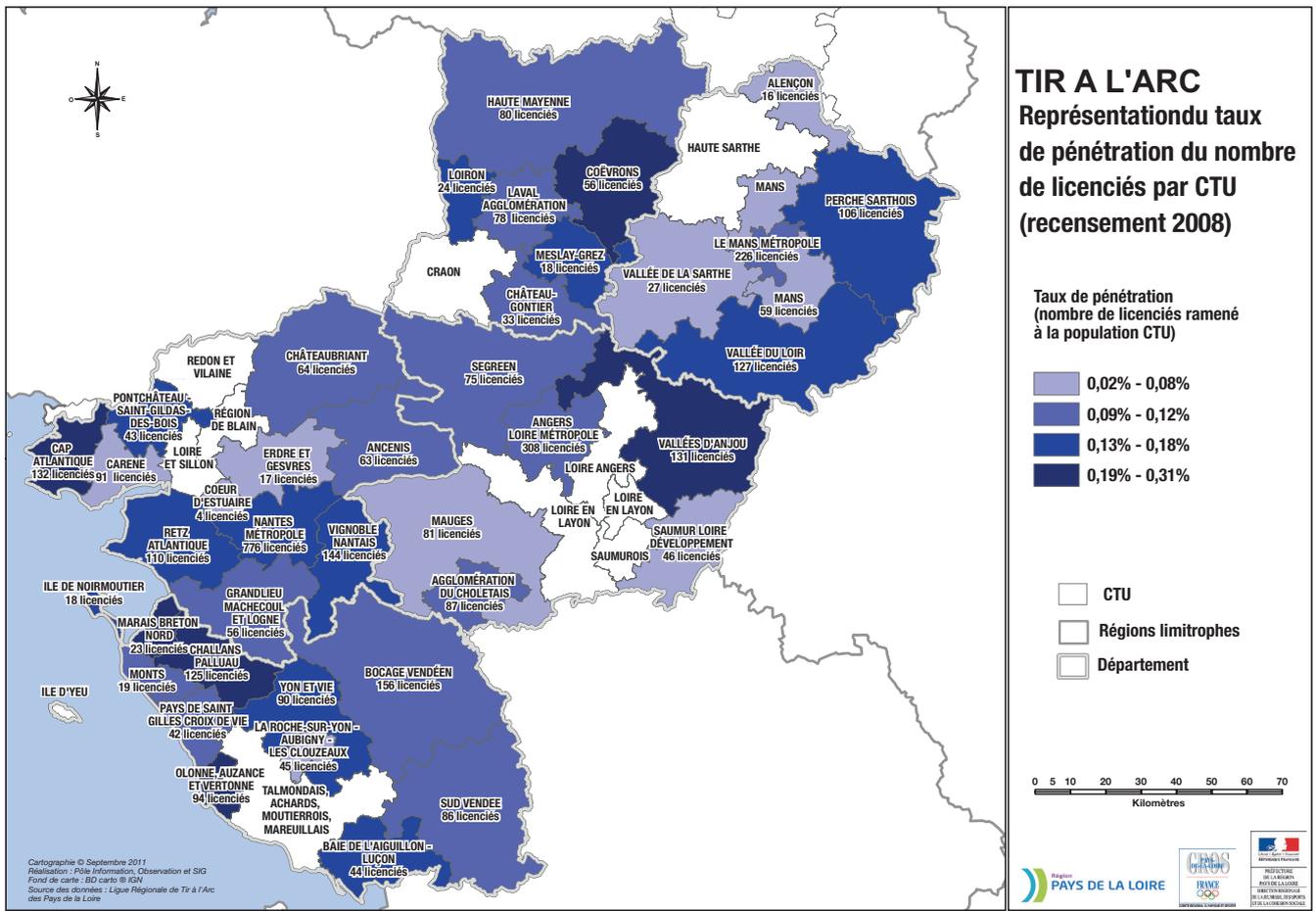
Nombre de licenciés



- CTU
- Régions limitrophes
- Département



*CTU : Contrat Territorial Unique



*Taux de pénétration : nombre de licenciés pour 1 000 habitants

■ Une meilleure efficacité en dehors des grandes agglomérations

À l'étude du taux de pénétration, les territoires avec le plus grand nombre de licenciés par nombre d'habitants ne se situent pas dans les agglomérations importantes. Ils sont localisés :

- à l'extrême ouest de la Loire-Atlantique,
- au nord et à l'ouest de la Vendée,
- à l'est du Maine-et-Loire,
- à l'est de la Mayenne.

Un faible taux de pénétration dans les agglomérations importantes qui s'explique par :

- une faible moyenne par club de 43 archers,
- une taille maximum de 200 archers.

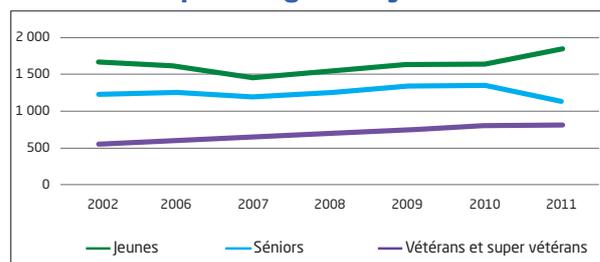
Pour pallier ce manque d'efficacité en nombre de licenciés par habitant, le territoire de Nantes Métropole, qui souffre moins que les territoires d'Angers Loire Métropole et du Mans Métropole :

- bénéficie d'un nombre important de clubs,
- mais ces clubs sont loin d'atteindre le niveau maximum d'environ 200 archers.

■ Un public jeune majoritaire et en progression

- Une catégorie jeune majoritaire et en progression de 38 % depuis 2005,
- Une progression globale des adultes de 18 % depuis 2005 avec une catégorie senior en déclin de 9 % depuis 2005 au profit d'une progression de 95 % des vétérans et super-vétérans.

Licences par catégorie Pays de la Loire



■ Des équipements d'entraînement difficilement mutualisables

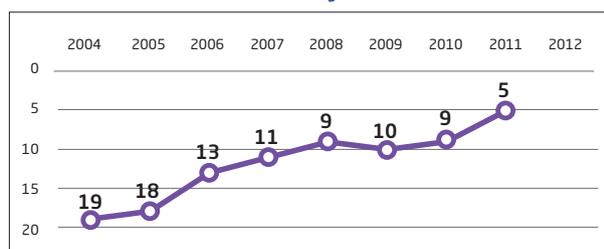
Pour être adaptés à ce public jeune, les équipements d'entraînement des clubs doivent nécessairement être disponibles aux créneaux horaires compatibles

avec leur emploi du temps. Ils sont difficiles à mutualiser avec d'autres disciplines ou structures ayant les mêmes besoins en créneaux horaires.

■ Un niveau sportif en constante progression

Depuis plusieurs olympiades, la ligue de tir à l'arc des Pays de la Loire s'est engagée à long terme dans l'amélioration de l'entraînement des jeunes archers. Le rang de la ligue pour le niveau de ses jeunes est en constante progression :

Rang de la ligue mesurée au nombre de jeunes classés



En 2007, la Ligue de tir à l'arc des Pays de la Loire a ouvert le Pôle Espoir des Pays de la Loire. Les principaux palmarès des archers issus du Pôle Espoir sont :

- **Sandra Fonbonnat** : 2 sélections internationales, classée de niveau international en 2007 et 2008,
- **Ophélie Glémet** du club de Candé (Maine-et-Loire) : 3 sélections internationales en équipe de France, 3^e aux championnats d'Europe de tir olympique catégorie cadette en 2010, 4 records

de France (2 à 70 m en 2010, 1 au 4 distances en 2009, 1 à 30 m cadette en 2009), championne de France cadette en 2010 et 1^{re} au classement national cadette 2010, classée de niveau international en 2010 et national en 2011,

- **Émilie Lacroix** du club de Challans (Vendée) : sélections internationales en équipe de France, 9^e aux Championnats du monde à Legnica en Pologne en 2011, 4 records de France en 2011 (2 à 50 m, 1 à 40 m, et 1 en mixte cadet), 2^e au classement national cadette en 2011, classée de niveau international en 2011,
- **Claire Urbanek** du club d'Aizenay puis de Challans (Vendée) : 2^e au championnat de France de tir olympique en 2011, classée de niveau national en 2011,
- **Gwenaël Le Dreau** du club de Tinténiac puis de Challans (Vendée) : 5^e au classement national cadet en 2011, classé de niveau national en 2011,
- **Lucile Goarnisson** du club de Laval (Mayenne) puis de Rennes : 1^{re} au classement national cadette en 2009, classé de niveau national en 2011.

État des lieux des équipements dans les Pays de la Loire

■ Des compétitions organisées dans des équipements pluridisciplinaires

Les compétitions sont organisées dans la quasi-totalité des cas dans des équipements pluridisciplinaires :

- gymnases pour les compétitions en salle,
- terrains de football ou de rugby pour les compétitions en extérieur,

- équipements utilisés en moyenne un à deux week-ends par an et par commune.

■ Des équipements de club et de ligue consacrés prioritairement à l'entraînement

L'usage et le besoin quotidien des clubs de tir à l'arc nécessitent prioritairement des équipements adaptés à l'entraînement.

Des équipements spécialisés sont nécessaires pour les disciplines de cibles anglaises en salle et en extérieur et pour les disciplines de parcours.

Équipements extérieurs pour disciplines de cible anglaise

Pour les disciplines de cible anglaise, la discipline olympique étant le tir en extérieur à 70 m, les terrains qui n'offrent pas la possibilité de tirer à cette distance ne permettent aux clubs qu'un projet

sportif de niveau départemental ou loisir. Parmi les clubs qui disposent d'un équipement qui permet de tirer à 70 m, on doit distinguer :

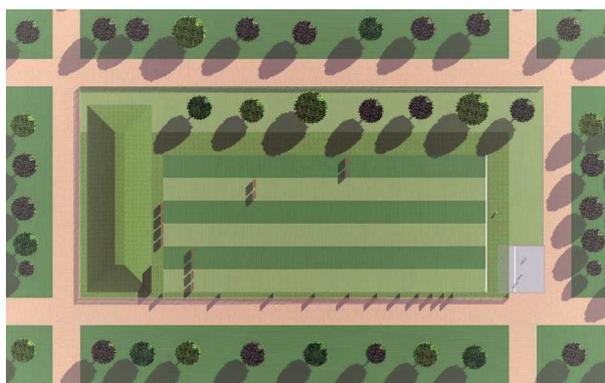
Le projet sportif départemental ou loisir pour ceux qui ne disposent pas d'un pas de tir couvert,



Équipement extérieur tir à 70 m



Le projet sportif régional ou départemental pour ceux qui disposent d'un pas de tir couvert,



Équipement extérieur tir à 70 m avec pas de tir couvert

Le projet sportif international ou national pour ceux qui disposent d'un pas de tir couvert fermé.



Équipement extérieur tir à 70 m avec pas de tir couvert fermé

État des lieux dans les Pays de la Loire

85 % des clubs ont un équipement pour un projet sportif départemental ou de loisir

70 % des clubs ont un équipement extérieur qui permet de tirer à 70 m mais sans pas de tir couvert, ne permettant qu'un niveau départemental ou de loisir. De plus, 10 % de ces clubs doivent monter leur cible à chaque séance.

15 % des clubs ne peuvent pas s'entraîner pour la discipline olympique du tir à l'arc.

En effet, la discipline olympique du tir à l'arc se fait en extérieur à 70 m. Mais 5,8 % des clubs n'ont pas d'équipement extérieur et 9,3 % des clubs ont un équipement extérieur sur lequel il n'est pas possible de tirer à 70 m.

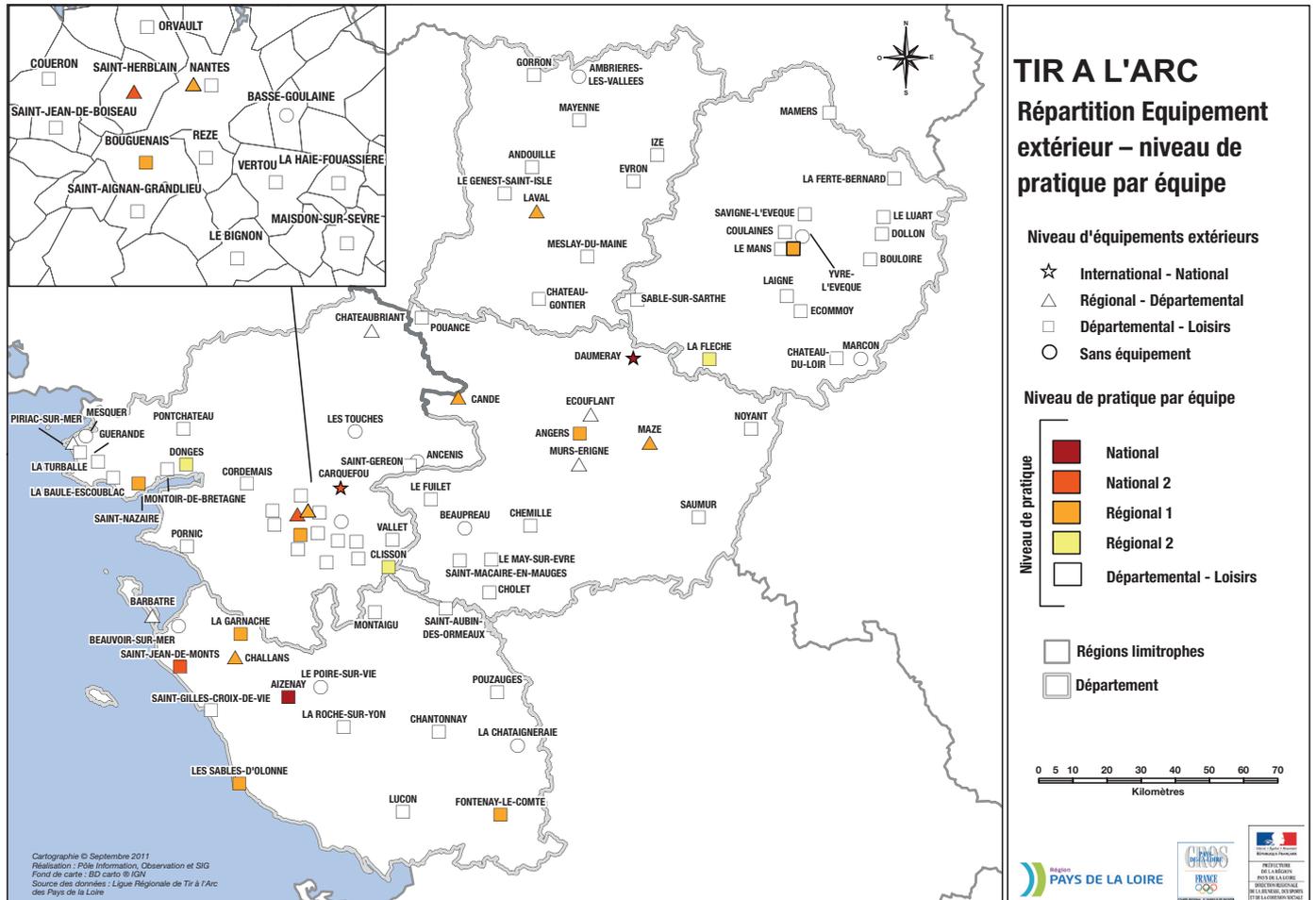
70 % des clubs ont un équipement extérieur qui permet de tirer à 70 m mais sans pas de tir couvert, ne permettant qu'un niveau départemental ou de loisir. De plus, 10 % de ces clubs doivent monter leur cible à chaque séance.

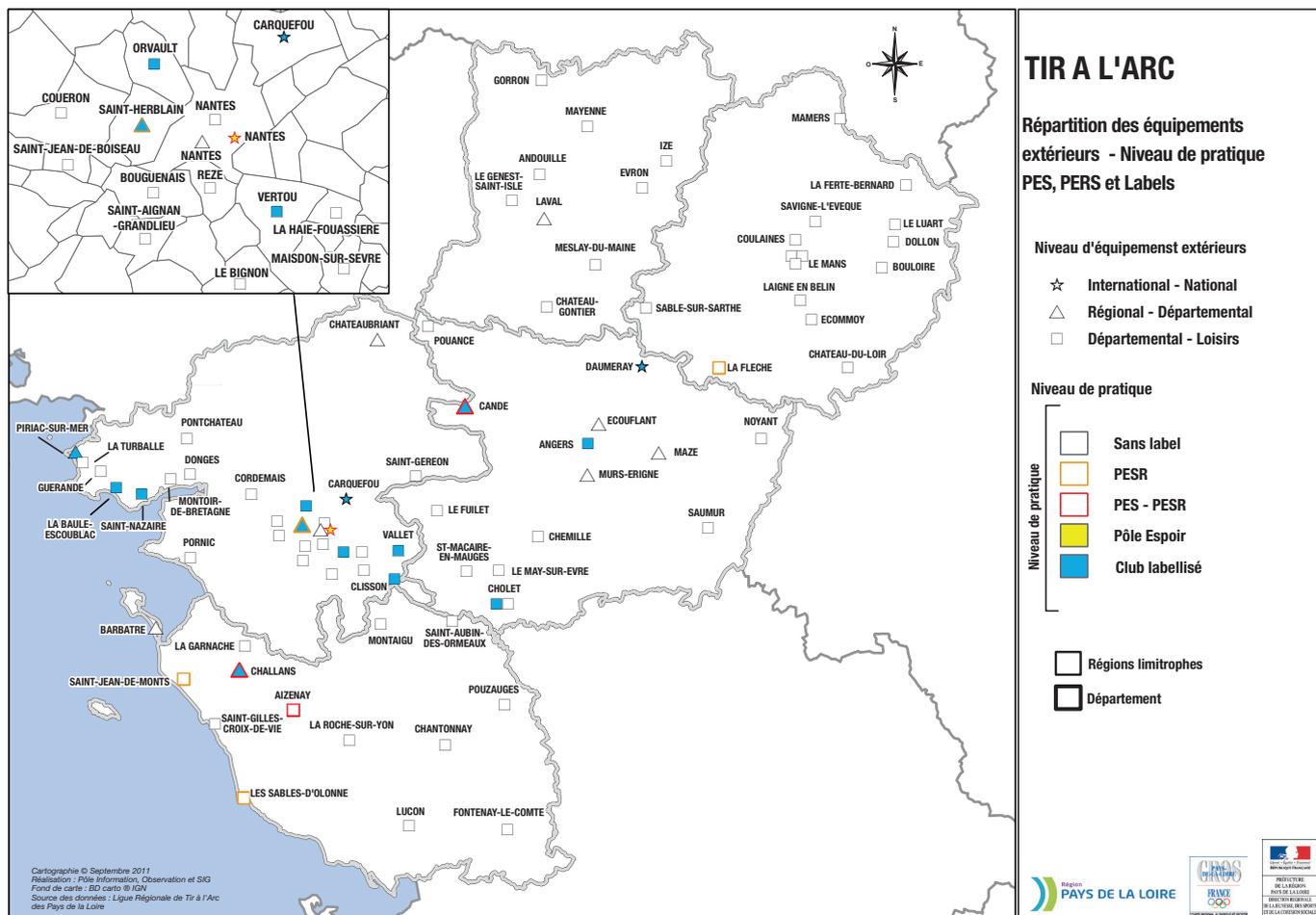
13 % des clubs ont un équipement pour un projet sportif régional ou départemental ».

Ces clubs disposent d'un équipement qui permet de tirer à 70 m avec un pas de tir couvert ».

3 structures ont un équipement pour un projet sportif international ou national

Seuls 2 clubs et le Pôle Espoirs ont un équipement extérieur permettant un entraînement de niveau international ou national.





Des huit équipements des clubs et structures du Parcours d'excellence sportive (PES) et du Parcours d'excellence sportive régional (PESR), un seul est de niveau international ou national : le Pôle Espoir.

Des clubs labellisés

- 14 % ont un équipement extérieur permettant un entraînement de niveau international ou national,
- 29 % ont un équipement extérieur permettant un entraînement de niveau régional ou départemental,
- 57 % ont un équipement extérieur permettant seulement un entraînement de niveau départemental ou loisir.

Une amélioration des équipements extérieurs pour l'accès des clubs au niveau national est nécessaire.

Équipements en salle pour les disciplines de cible anglaise

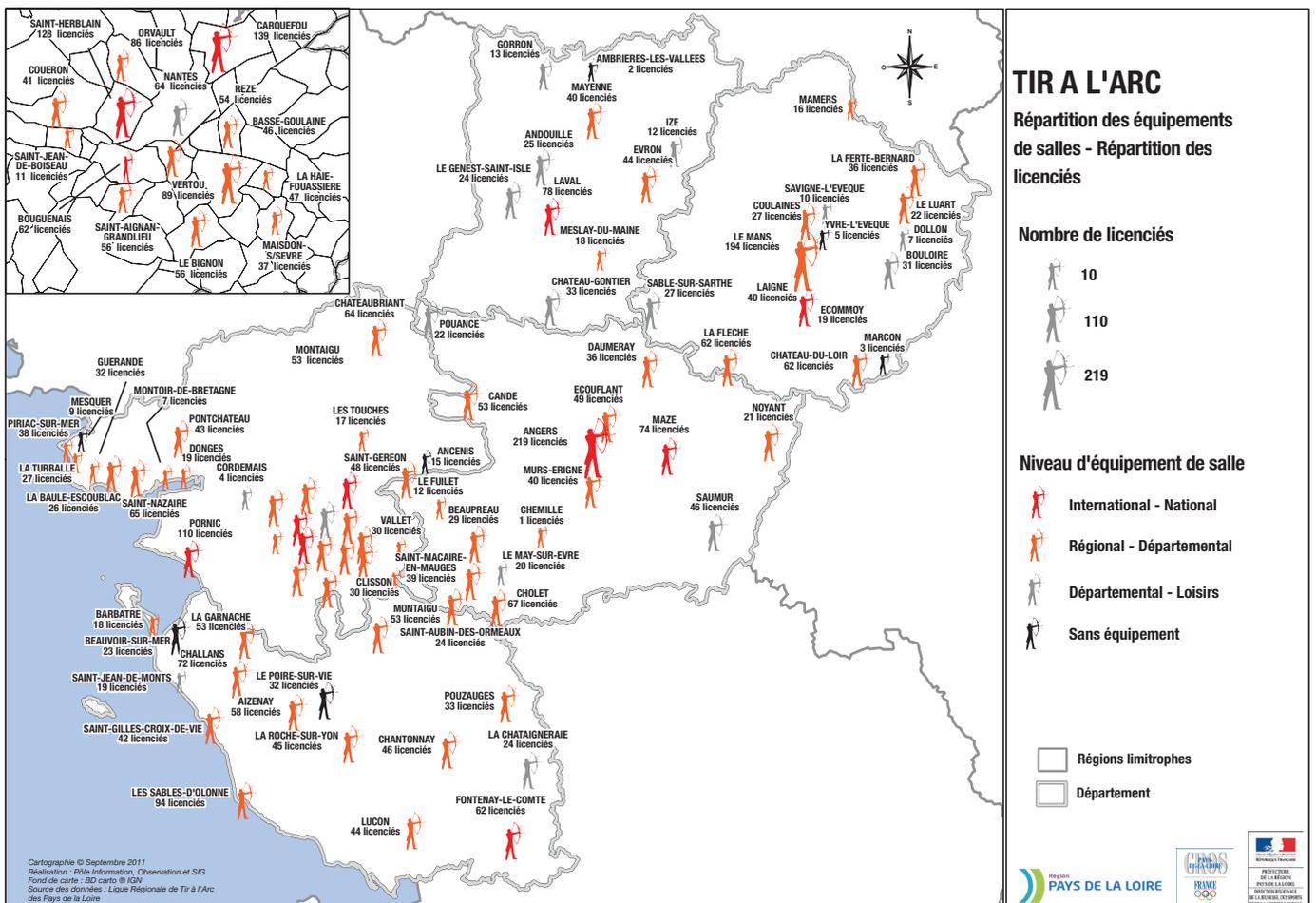
Parmi les clubs qui disposent d'un équipement en salle, on doit distinguer :

- **Le projet sportif départemental ou loisir** pour les clubs qui ont accès à un équipement en salle pluridisciplinaire (gymnase...), moins de 3 jours par semaine,

- **Le projet sportif régional ou départemental** pour les clubs qui ont accès à un équipement salle pluridisciplinaire (gymnase...) plus de 3 jours par semaine,
- **Le projet sportif international ou national** pour les clubs qui disposent d'une salle de tir permanente,

État des lieux dans les Pays de la Loire

- 2,3 % des clubs n'ont pas accès à une salle,
- 22,3 % des clubs ont moins de 3 créneaux par semaine,
- 60,4 % des clubs ont au moins 3 créneaux en salle par semaine, permettant un entraînement de niveau régional ou départemental,
- 15 % des clubs ont une salle permanente permettant un entraînement de niveau international ou national.



Un équipement en salle globalement satisfaisant

Si l'équipement en salle dans les Pays de la Loire est globalement satisfaisant, pour se développer un club a besoin d'au moins trois créneaux en salle

par semaine, permettant un entraînement de niveau régional ou départemental.

Équipements extérieurs pour les disciplines de parcours

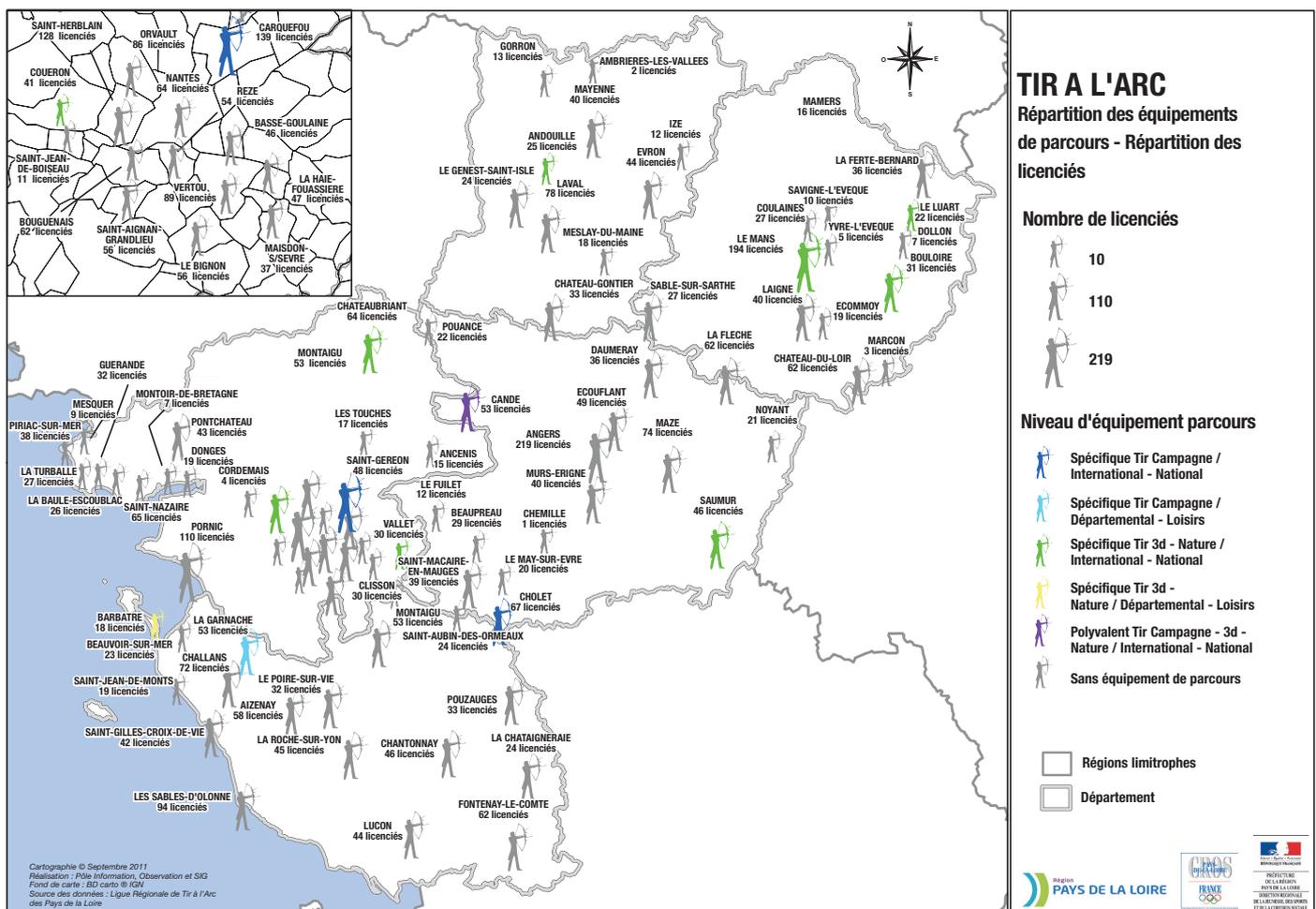
Le parcours permanent, un équipement indispensable à un entraînement de qualité

Si un club de niveau départemental ou de loisir souhaite accéder au niveau national ou international, il doit disposer d'un équipement permanent avec au moins douze cibles.

État des lieux dans les Pays de la Loire

Une disparité géographique

Les équipements de 3D et nature sont principalement situés à l'est de la région, et les équipements de tir campagne à l'ouest.



Pour développer les disciplines de parcours, il faut disposer d'un plus grand nombre d'équipements. A ce jour, 13,9 % des clubs ont un équipement permettant de s'entraîner à des disciplines de parcours.

Une meilleure répartition des équipements doit permettre une progression sportive.

Mal répartis géographiquement et sur peu de clubs, un faible nombre de licenciés ont accès à ces équipements et à un niveau d'entraînement au moins départemental.

Les conditions d'implantation d'un parcours permanent sont exigeantes, à savoir :

- une mise à disposition d'un terrain varié (bois, parc...),
- un budget permettant l'achat et l'entretien de la ciblérie,
- une équipe de bénévoles de club pour la mise en place et l'entretien du parcours et des cibles.

Ambition 2020

■ Un nombre de licenciés important mais un niveau sportif à faire progresser

Le tir à l'arc dans les Pays de la Loire se caractérise par une pratique importante en nombre de licenciés, mais par un niveau sportif à faire progresser. Depuis plusieurs olympiades, **la ligue de tir à l'arc**

s'est donc engagée à long terme dans l'amélioration de l'entraînement des jeunes archers, afin d'améliorer ce niveau sportif dans les Pays de la Loire.

■ Des outils pour améliorer les entraînements : le Pôle Espoir, les PES-PESR

La ligue de tir à l'arc a développé depuis plusieurs olympiades des emplois d'entraîneurs, en soutien de l'action du cadre technique régional : pour la formation des entraîneurs bénévoles de club, et pour la mise en place de services supports à l'amélioration de l'entraînement.

Ce soutien a pris des formes différentes, adaptées aux évolutions des directives de la Direction technique nationale (DTN) et de l'État. Depuis 2007, cet objectif d'amélioration de l'entraînement des jeunes archers se traduit principalement par :

- une structure régionale d'entraînement, le Pôle Espoir, intégrée au Parcours d'excellence sportive (PES),
- une structure mutualisée accompagnée par l'organisation de services de soutien à l'entraînement des clubs du PES,
- des services qui concernent aussi le Parcours régional d'excellence sportive (PESR), pour former et amener plus de clubs vers ce PES.

Cette volonté régionale à long terme d'amélioration de l'entraînement est en phase avec la politique fédérale.

La politique fédérale se décline par :

- la création et la diffusion d'outils pour l'amélioration de la formation des entraîneurs de club,
- la sensibilisation à la nécessité et l'aide à la construction de pas de tir couverts fermés, afin de permettre un entraînement en extérieur de qualité et de fréquence nécessaire à l'amélioration du niveau sportif en tir olympique (exemple : construction de l'équipement du Pôle Espoir),
- la valorisation des clubs par la mise en place du PES et de l'ETAF (École de tir à l'arc français).

Besoins en équipements à l'horizon 2020

Les équipements d'entraînement du tir à l'arc dans les Pays de la Loire doivent s'adapter aux évolutions et aux initiatives locales.

■ Pérenniser et améliorer les équipements d'entraînement

Avec une politique axée sur l'amélioration de l'entraînement, conjointement à l'effort de progression du niveau d'entraînement dans les structures et clubs,

l'ambition de la ligue est en priorité de pérenniser et d'améliorer les équipements d'entraînement.

■ Adapter les équipements pluridisciplinaires aux compétitions de tir à l'arc

- Organiser les compétitions sur des équipements utilisés très ponctuellement mais mutualisables avec d'autres disciplines sportives : gymnases, terrains de football et de rugby...
- Encourager les concepteurs et les gestionnaires de ces équipements pluridisciplinaires à ne pas sous-estimer ce besoin ponctuel, mais néanmoins indispensable à leur bon fonctionnement.

Besoins en équipements extérieurs pour disciplines de cible anglaise

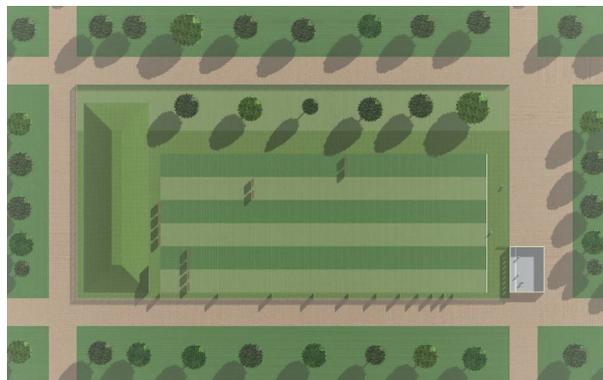
Pérenniser l'équipement du Pôle Espoir

Par son intégration dans le futur Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps)

Favoriser la construction de pas de tir couverts fermés

Le développement de pas de tir couverts fermés sur le territoire ligérien est indispensable notamment pour :

- les clubs du PES et du PESR,
- les clubs souhaitant évoluer à long terme au niveau national.



Équipement extérieur tir à 70 m avec pas de tir couvert fermé

Développer les équipements de tir olympique dans les clubs

79 % des clubs et 57 % des clubs labellisés ont un équipement extérieur ne permettant qu'un entraînement de niveau départemental ou loisir. Il est donc souhaitable de développer les équipements de tir

olympique (tir extérieur à 70 m) pour aller vers un entraînement de niveau au moins régional ou départemental par la construction de pas de tir couverts, idéalement fermés.

Impulser la construction d'équipement d'entraînement de qualité à un coût ajusté

Des exemples de pas de tir couverts fermés de l'Insep et de Pôle Espoir :



Des exemples de pas de tir couverts fermés peu onéreux, ont été réalisés avec des matériaux et des structures légères, à partir de produits industrialisés pouvant être notamment montés par les bénévoles. Ils peuvent aussi être pensés pour être évolutifs.

Besoins en équipements en salle pour les disciplines de cible anglaise

Un équipement indispensable

- En cas d'absence de pas de tir fermé en extérieur.

L'équipement en salle offre un complément à l'entraînement en extérieur, nécessaire si le club ne dispose pas d'un pas de tir couvert fermé.

- Pour l'initiation et le développement de la pratique.

Par le confort qu'il apporte, et son utilisation possible en soirée, l'équipement en salle est un outil indispensable à l'initiation et au développement de la pratique, en compétition comme en loisirs.

Par ailleurs, il permet d'enrayer le problème de turnover des jeunes archers.

L'équipement idéal : la salle permanente

- Elle permet de résoudre les difficultés inhérentes aux équipements pluridisciplinaires, en particulier ceux liés aux créneaux horaires compatibles avec l'emploi du temps des jeunes, mais aussi des seniors,
- Elle assure également la possibilité d'une fréquence d'entraînement indispensable pour un projet sportif et d'initiation durable et de qualité,
- Elle peut être aussi un pas de tir couvert fermé (équipement extérieur) peu onéreux.



Équipement extérieur tir a 70 m avec pas de tir couvert fermé / salle permanente

Besoins en équipements extérieurs pour les disciplines de parcours

Actuellement 13,9% des clubs ont un équipement permettant un entraînement aux disciplines de parcours. Pour développer ces pratiques de nature à fort potentiel et attractives, il faut :

Encourager la construction de parcours permanents d'au moins 12 cibles

- pour augmenter le nombre de licenciés pouvant avoir accès aux disciplines de parcours,
- pour améliorer le niveau d'entraînement possible.

Encourager une meilleure répartition géographique de ces équipements

- à l'ouest de la région, pour combler un déficit en équipements de 3D et nature,
- à l'est de la région, pour combler un déficit en équipements de tir campagne.

Annexes

■ Organismes à contacter

Ligue de tir à l'arc des Pays de la Loire

44, rue de Romain Rolland, BP 90312,
44103 NANTES Cedex 4

Téléphone : 02 40 46 30 84

Permanence téléphonique : du lundi au jeudi
de 10 h à 16 h.

Site internet : arc-paysdelaloire.fr

Fédération française de tir à l'arc - Commission équipements

268-270, rue de Brément,
93561 Rosny-sous-Bois cedex

Téléphone : +33 (0)1 48 12 12 20

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi
de 9 h - 12 h et 14 h - 17 h.

Site internet : www.ffta.fr

■ Documentation

Pour obtenir des documents à jour, il faut contacter la Commission équipements de la Fédération française de tir à l'arc.

Le « Guide des équipements pour la pratique du tir à l'arc » sera finalisé début 2014 par la Fédération française de tir à l'arc.

Réalisation

Janvier 2014 - Région des Pays de la Loire
Hôtel de la région - 1, rue de la Loire
44966 Nantes Cedex 9 -
Tél. 02 28 20 50 00 - Fax 02 28 20 50 05
www.paysdelaloire.fr

Rédaction

Luc JOURNAULT, président d'honneur de la ligue régionale de tir à l'arc des Pays de la Loire, membre à la Fédération Française de tir à l'arc (FFTA) de la Commission équipements.
Avec l'appui du Cabinet Amnyos

Crédits photos

Ligue régionale de tir à l'arc des Pays de la Loire : photo page de couverture, ensemble des schémas et images de synthèse 3d
Fédération française de tir à l'arc : page 21

Mise en pages

Le Square D. (44)

